

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1447

Artikel: Suisse

Autor: pbs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSE

Encore sous-représentées dans la fonction publique

Deux rapports approuvés en octobre par le Conseil fédéral constatent que les femmes sont toujours sous-représentées dans l'administration fédérale, et en particulier dans les positions de cadres. La proportion a pourtant augmenté de 3,2% entre 1996 et 1999, pour atteindre 23,3%. Au cours des quatre dernières années, 36,8% des personnes engagées étaient des femmes grâce aux efforts de l'administration fédérale pour favoriser les candidatures féminines.

Protection de la maternité

La nouvelle loi sur le travail (LTr) est en vigueur depuis le 1^{er} août dernier. Des associations féminines et la Fédération des syndicats patronaux de Genève cherchent à mieux faire connaître leurs droits aux femmes enceintes et à celles qui allaitent. L'employeur, selon l'article 35 LTr, doit en effet aménager leurs conditions de travail de telle sorte que soit protégée leur santé et celle de leur bébé. Par exemple, les journées de travail doivent être limitées à neuf heures, les femmes ont le droit de prendre un bref congé sans avoir besoin

d'un certificat médical, elles ont droit à des pauses supplémentaires dès le 4^e mois, la station debout doit être limitée à quatre heures dès le 6^e mois, et tout travail pénible ou dangereux leur est interdit. Pour plus de détails, on peut s'adresser au service d'assistance juridique de la Fédération des syndicats patronaux: CP 5228 Genève 11, ou 022/715 13 11.

La place des femmes dans les conflits

ONU: Le Conseil de sécurité a adopté le 1^{er} novembre une résolution demandant une protection particulière pour les femmes en cas de conflits armés; elle demande également que les femmes puissent participer davantage aux efforts de prévention des conflits. De son côté, le Comité international de la Croix-Rouge fait procéder à une étude approfondie sur les conséquences des conflits sur les femmes.

Infirmières retraitées: recyclage des compétences

Le 7 novembre, le canton de Vaud et la Fondation Leenerts ont signé à Lausanne un contrat prévoyant le financement par la Fondation du recyclage d'infirmières ne travaillant plus depuis quelques années et désireuses de reprendre leur profession à raison de 25% dans les maisons pour personnes âgées, où les aides qualifiées font actuellement cruellement défaut.

Complexe problématique, la prostitution

Aux Pays-Bas, les activités des souteneurs et les maisons closes ont été légalisées, mais les exploitants sont soumis à des règles strictes. Les quelque 25 000 femmes qui se prostituent pourront s'assurer, mais elles devront payer des impôts.

Le travail de Fraz justement reconnu

Ville de Zurich: le prix 2000 de l'égalité entre femmes et hommes a été attribué à notre consœur la revue *Fraz*. Toutes nos félicitations. Les rédactrices ont décidé de consacrer le montant de 10 000 fr. à la professionnalisation leur revue.

Egypte: le droit de disposer de son passeport

Un arrêt du 8 novembre de la Cour suprême retire à l'administration égyptienne le droit de refuser de donner un passeport à une femme.

pbs



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ouvre une inscription pour un poste de

MAITRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

en pharmacie galénique et biopharmacie à la Section de pharmacie

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant une charge de cours ainsi que l'organisation des travaux pratiques de pharmacie. Collaboration à des projets interdisciplinaires de recherche, plus particulièrement dans le domaine des nouvelles formes pharmaceutiques et du ciblage de médicaments

TITRE EXIGÉ : diplôme de pharmacien, biologiste, biochimiste, chimiste et doctorat ès sciences, ou titre jugé équivalent.

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} octobre 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 15 janvier 2001 au professeur Robert Gurny, directeur du Laboratoire de pharmacie galénique et de biopharmacie, 30, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

Commandes en tout genre (022) 343 22 33

Une librairie unique en Suisse romande!

Horaires:
Lundi: 9h-18h30
du mardi au vendredi: 9h-12h et 14h-18h30
Samedi: 9h-16h

Rue St-Joseph 15 - 1227 Carouge/Genève



- Auteurs suisses
- Biographies
- Droits
- Education
- Enfants
- Féminisme
- Femmes d'ailleurs
- Histoire
- Maternité
- Psychologie
- Romans
- Santé
- Sexualité
- Sociologie
- Témoignages